

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 mars 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 6 et 27 février 2023
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2023
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Approbation de l'adjudication du contrat – Services de transport collectifs sur le territoire de la Municipalité de Boischatel et de la Municipalité de L'Ange-Gardien
7. *Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 20 février – Règlement numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels*
8. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
9. Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité – Expertise et optimisation des déplacements
10. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel
11. Archivage – Destruction de documents
12. Séminaire sur la gestion des actifs municipaux – Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**TRAVAUX PUBLICS**

13. Acceptation de soumission – TP-2023-05 – Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2023
14. Acceptation de soumission – TP-2023-06 – Réfection de pavage 2023
15. Acceptation de soumission – TP-2023-07 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2023

**URBANISME**

16. Dérogation mineure – 51, rue Tardif
17. Toponymie – Nouvelle rue secteur des Trois-Saults
18. Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

## **LOISIRS**

19. Acceptation de soumission – LOI-2022-37 – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé
20. Acceptation de soumission – LOI-2022-39 – Acquisition et installation d'équipements d'entraînement extérieurs
21. Octroi de contrat – Services d'analyses et de performance des systèmes énergétiques – Aréna de Boischatel
22. Octroi de contrat –Entretien des équipements de réfrigération– Aréna de Boischatel

## **INCENDIE**

23. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré

## **DIVERS**

24. Période de questions :
  - 24.1 Membres du conseil
  - 24.2 Public
25. Levée / Ajournement

2023-03-049

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint avec l'ajout de la motion de remerciement au point 18.

2023-03-050

### **3. Adoption des procès-verbaux des 6 et 27 février 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 6 et 27 février 2023 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2023-03-051

### **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

### **5. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Rue des Dunes
- Sentier Domaine du boisé
- Coûts services municipaux
- Taxes terrains vacants

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 06.

## **ADMINISTRATION**

2023-03-052      6. **Approbation de l'adjudication du contrat – Services de transport collectifs sur le territoire de la Municipalité de Boischatel et de la Municipalité de L'Ange-Gardien**

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré a lancé un appel d'offres (2023-AO-PL-01) pour les services de transport collectifs sur le territoire de la Municipalité de Boischatel et de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

**Considérant qu'**une entente intermunicipale est intervenue le 22 décembre 2022 entre les deux municipalités pour la fourniture de service en matière de transport collectif entre Boischatel et l'Ange-Gardien;

**Considérant que** les soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2023 par Développement Côte-de-Beaupré;

**Considérant que**, suite à l'analyse des soumissions, Développement Côte-de-Beaupré recommande que le contrat soit adjugé selon les termes dudit document d'appel d'offres à Les Tours du Vieux-Québec (1989) inc. pour la somme de 2 407 921,62 \$, cette soumission étant la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres;

**Considérant que** le document d'appel d'offres prévoit que l'adjudication de ce contrat devra faire l'objet d'une résolution de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré et de la Municipalité de Boischatel;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver l'adjudication du contrat à la suite de l'appel d'offres # 2023-AO-PL-01 en faveur de Les Tours du Vieux-Québec (1989) Inc. pour la somme de 2 407 921,62 \$, le tout selon les termes et conditions dudit document d'appel d'offres.

7. **Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 20 février – Règlement numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels**

*Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2023-1163 décrétant une dépense de 554 000 \$ et un emprunt de 554 000 \$ pour divers mandats de services professionnels signé par le greffier-trésorier adjoint.*

2023-03-053      8. **Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal*;

**Considérant que**, pour l'année 2023, la MRC de La Côte-de-Beaupré procédera à cette vente le 2<sup>e</sup> jeudi de juin (8 juin 2023);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC de La Côte-de-Beaupré et de mandater le greffier-trésorier adjoint ou la coordonnatrice en gestion financière à agir comme personne autorisée pour et au nom de la Municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

2023-03-054      9. **Demande d'aide financière – Fonds des régions et ruralité – Expertise et optimisation des déplacements**

**Considérant que** la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour l'expertise et l'optimisation des déplacements (circulation) sur son territoire;

**Considérant que** des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds des régions et ruralité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2023-03-055    10. **Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel**

**Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;

**Considérant** les demandes d'aide financières reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lyne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le montant suivant pour l'année 2023 :

- FADOQ de Boischatel – 1 500 \$
- Club de pickleball de Boischatel – 200 \$

2023-03-056    11. **Archivage – Destruction de documents**

**Considérant que** l'article 7 de *La Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**Considérant que** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**Considérant que** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**Considérant que** l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier adjoint ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la liste de destruction des archives préparée par le greffier-trésorier adjoint et datée du 24 février 2023 et d'autoriser celui-ci à procéder à la destruction de ces documents.

2023-03-057    12. **Séminaire sur la gestion des actifs municipaux – Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une carte pour le maire pour le séminaire sur la gestion des actifs municipaux organisé par la FQM qui se tiendra les 29 et 30 mars 2023. Les dépenses afférentes sont également remboursées.

**TRAVAUX PUBLICS**

2023-03-058    13. **Acceptation de soumission – TP-2023-05 – Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2023**

**Considérant que** le processus d'appel d'offres public TP-2023-05 | Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2023 s'est terminé le 28 février 2023 à 11 h;

**Considérant que** deux (2) soumissions ont été reçues :

- Les Entreprises MRA Paysagistes inc. 130 027, 53 \$ (taxes incluses)
- AIM Éco-Centre 137 251, 41 \$ (taxes incluses)

**Considérant que** l'analyse des soumissions a démontré que la soumission la plus basse quant au prix est affectée d'une irrégularité majeure et qu'en conséquence, cette soumission doit être rejetée;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AIM Éco-Centre, pour un montant de 137 251, 41 \$, taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

2023-03-059 **14. Acceptation de soumission – TP-2023-06 – Réfection de pavage 2023**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2023-06 | Réfection de pavage 2023;

**Considérant que** six (6) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de P.E. Pageau pour un montant total estimé de 341 460,44 \$ taxes incluses pour la réfection de pavage en 2023, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 2016-1006.

2023-03-060 **15. Acceptation de soumission – TP-2023-07 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2023**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2023-07 | Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2023;

**Considérant que** l'appel d'offres public TP-2023-07 | Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2023 régissait trois (3) lots, soit un contrat par lot;

**Considérant que** cinq (5) soumissions conformes ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme par lot selon les prix au bordereau tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Contrat par lot	Soumissionnaire	Prix de soumission
<b>Lot 1</b> Emprunt granulaire calibre MG-112   Sable d'origine naturelle provenant d'une sablière	Déneigement Daniel Lachance Inc.	11 471,63 \$
<b>Lot 2</b> Granulat concassé MG-20 (MTQ)	Sintra Inc.	30 612,09 \$
<b>Lot 3</b> Pierre abrasive (2,5–5 mm) avec 4% de sel	Déneigement Daniel Lachance Inc.	18 568,46 \$

Ces sommes seront affectées aux différents projets selon leur utilisation réelle.

## URBANISME

- 2023-03-061 16. **Dérogation mineure – 51, rue Tardif**
- Considérant** le Règlement numéro 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel ;
- Considérant que** cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants:
- la marge de recul avant minimale de 2 mètres du bâtiment principal existant au lieu des 4.5 mètres prévus dans la zone P1-052 du Règlement de zonage 2014-976.
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation visant à rendre réputé conforme la marge de recul avant minimale de 2 mètres du bâtiment principal existant au lieu des 4.5 mètres prévus dans la zone P1-052 du Règlement de zonage 2014-976.
- 2023-03-062 17. **Toponymie – Nouvelle rue secteur des Trois-Saults**
- Considérant** la création d'une nouvelle voie de circulation dans le secteur des Trois-Saults;
- Considérant** la thématique des toponymes existants dans le secteur;
- Considérant** la proximité du lac des Petites îles, sur la rivière Montmorency;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de nommer la nouvelle voie de circulation « chemin des Petites îles ».
- 2023-03-063 18. **A) Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur Jean-Nicolas Bouchard comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.
- 2023-03-064 18. **B) Motion de remerciement**
- Il est proposé par monsieur le maire et résolu par l'ensemble du conseil de présenter une motion de remerciement à monsieur Benoit Hottote pour souligner ses années de service comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

## LOISIRS

- 2023-03-065 19. **Acceptation de soumission – LOI-2022-37 – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé**
- Considérant** le processus d'appel d'offres public LOI-2022-37 pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;
- Considérant que** trois (3) soumissions ont été reçues ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme ayant obtenu le plus bas pointage, soit celle de CIVILEX inc. pour un montant de 1 660 108,25 \$ taxes incluses.
- Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt 2022-1131.

2023-03-066    20. **Acceptation de soumission – LOI-2022-39 – Acquisition et installation d'équipements d'entraînement extérieurs**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public LOI-2022-39 pour l'acquisition et l'installation d'équipements d'entraînement extérieurs ;

**Considérant que** trois (3) soumissions ont été reçues ;

**Considérant qu'un** comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit celle d'Atmosphère inc. pour un montant de 99 280,04 \$ taxes incluses.

Ces sommes seront prises à même le Règlement d'emprunt 2022-1131.

2023-03-067    21. **Octroi de contrat – Services d'analyses et de performance énergétique des systèmes – Aréna de Boischatel**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'obtenir des services d'analyses et de performance énergétique des systèmes de l'aréna de Boischatel;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat pour des services d'analyses et de performance énergétique des systèmes de l'aréna de Boischatel à la compagnie Trane inc. pour un montant total estimé à 49 640 \$ plus les taxes, et ce, pour une période de trois (3) ans.

2023-03-068    22. **Octroi de contrat –Entretien des équipements de réfrigération– Aréna de Boischatel**

**Considérant que** le contrat d'entretien des équipements de réfrigération de l'aréna de Boischatel est à renouveler;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat d'entretien des équipements de réfrigération de l'aréna de Boischatel à la compagnie Trane inc. pour un montant total estimé à 44 152 \$ plus les taxes, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

## INCENDIE

2023-03-069    **23. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

**Considérant que** la Municipalité a adopté en mars 2018 le nouveau Schéma de couverture de risques de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Considérant** le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du service de sécurité incendie ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel 2022 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du service de sécurité incendie et de transmettre la présente résolution à La MRC de La Côte-de-Beaupré.

## DIVERS

**24. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Archivage
- Vente pour taxes

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 22.

2023-03-070    **25. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu que la présente assemblée soit levée à 20 h 22.

ASSISTANCE : 4 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*